



COLLECTE DE SOLIDARITE POUR NOTRE COLLEGUE MAURICE REVOQUE INJUSTEMENT

**Nous serons aux sorties de Brabois
Mardi 28 Mars de 13 h 15 à 14 h 30 et de 15 h 30 à 17 h**

Pour notre collègue Maurice licencié de façon scandaleuse

Notre collègue Maurice travaillait aux archives. Il y avait été muté d'office en février 2014, juste pour deux mois, avec quatre autres de ses collègues, le service des transports ayant été restructuré en février 2014.

Tous en restriction médicale, ils avaient demandé à partir de ce service qui n'était pas compatible avec leur état de santé. Maurice a été le seul à ne pas obtenir de mutation. Plus de deux ans après, il n'était toujours pas muté...

Le service des archives était géré par un médecin de triste réputation, connu de nombreux agents pour ses excès et sa mauvaise foi. Il a fait monter un dossier à charge par un cadre contractuel qui venait tout juste d'arriver à l'hôpital. C'est sur la base de ce dossier mensonger qu'un conseil de discipline a licencié Maurice, 52 ans, après plus de 30 ans de service.

Depuis son départ, les langues se délient, et plusieurs collègues ont fait des témoignages dénonçant les mensonges, les insultes, l'attitude inacceptable de ce médecin et la machination, en donnant pouvoir à l'avocate de les faire valoir auprès du tribunal.

Vous avez déjà été nombreux à signer la pétition contre sa révocation et pour demander sa réintégration.

Maurice veut aller jusqu'au bout, il conteste cette décision inacceptable qui l'a privé de son travail et qui bafoue sa dignité de salarié. Il a décidé de porter son affaire au Tribunal Administratif, en espérant que la justice ordonnera sa réintégration et la réparation du préjudice subi.

Car le préjudice est terrible. Pour le moment, il n'a plus de salaire car il n'a pas réussi à retrouver un travail. Il doit vivre avec une indemnité de misère.

Alors qu'il a été licencié en décembre 2016, le jugement ne sera guère rendu avant deux ans. Les frais d'avocat engagés à ce jour s'élèvent à 3 600 euros, auxquels se sont ajoutés 150 euros de frais d'huissier de justice.

Notre syndicat en appelle à votre soutien financier pour lui permettre de se défendre

Etre solidaire de Maurice en donnant à cette collecte, c'est être conscient que personne n'est à l'abri de l'arbitraire, surtout dans cette ambiance de restructurations.

N'oubliez pas de préparer votre contribution ou d'adressez votre don directement au syndicat CGT en précisant « collecte solidaire Maurice ».

Le 21 mars 2017

*Syndicat CGT – Hôpital Saint Julien – CHRU Nancy
Poste : 51460 (St Julien) – 54030 (Brabois)
Facebook : CGTCHRUNANCY*